SI•EN UNSA Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 20
11 octobre 1995

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE
Éditorial 1
Agenda 2
Hors classe 95 2
Stages AIS 2
Communiqué commun 2
Compte rendu du Conseil Syndical .. 3
Compte rendu du Bureau National ... 7
A chacun sa rentrée 11

NOTRE MÉTIER
Les actes concrets de l'inspection
- L'inspection individuelle et l'évaluation du système éducatif : de l'ambiguïté à l'ambivalence 8
- Dans le Nord : à propos d'un groupe de travail pour un nouveau rapport d'inspection 8
- Un IO dans l'expectative 9
- L'inspection des certifiés 10

Témoignage sur les conditions de travail 10

RETRAITES
Ils ont pris leur retraite 11
Pensions et retraites : pour y voir plus clair 12

NECROLOGIE 7

L'inspection n° 20
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
Commission paritaire : 3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028
Imprimerie et photocomposition : FEN
Publicité : Ariane Sponsorégie
Olga Diaz Bueno - 41 08 01 01
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 43 22 68 19

ÉDITORIAL

Assurément, "nous vivons une époque moderne"...

C'est ainsi qu'un chroniqueur, réputé matutinal, conclut quotidiennement ses propos après avoir épinglé certains faits ou comportements et nous amène immanquablement à nous interroger pour savoir si, parfois, nous ne serions pas en train de "marcher sur la tête".

Je m'interroge aujourd'hui pour savoir si nous ne serions pas déjà dans ce cas de figure-là.

Nous connaissons, en effet, des inspecteurs qui n'inspectent rien ni personne. Plus exactement, ils n'inspectent plus. Non qu'ils s'y refusent - ils sont devenus inspecteurs pour cela -, mais l'Administration administrante semblerait vouloir les en empêcher, la circulaire précisant la nature et le champ de leurs missions s'étant égarée depuis un an au fond d'un tiroir directorial, à moins que la recherche concertée d'un consensus introuvable n'ait conduit à l'enlisement. Qui semble, d'ailleurs, s'en soucier réellement, malgré les rappels constants des inspecteurs eux-mêmes ?

Nous en connaissons d'autres qui, eux aussi, veulent inspecter, en ont la compétence, mais que d'aucuns n'estiment pas encore assez grands pour les laisser sortir "non accompagnés" !

Nous connaissons aussi des fonctionnaires inspecteurs qui inspectent, et même qui inspectent - délicate performance ! - dans le cas de figure rarissime où le fonctionnaire enseignant a décidé de refuser l'inspection. Il n'y aurait jusque-là rien d'administrativement extraordinaire depuis certain arrêt du Conseil d'Etat... Sauf que l'un des inspecteurs - inspectant se retrouve cité pour diffamation devant un Tribunal de simple police par un fonctionnaire enseignant refusant l'inspection, mais lisant le rapport établi selon les modalités commandées, en ce cas-là, par l'Administration.

L'inspecteur inspectant a requis et obtenu la totale protection de son Administration, comme la Loi le permet ; l'enseignant s'estimant diffamé a suivi la même démarche, avec moins de succès semble-t-il. Mais le fer a été porté aussi devant un Tribunal de droit commun et chacun sait combien les diverses instances juridiques sont jalouses de leurs prérogatives et largement indépendantes les unes des autres... C'est dire combien le "verdict" est attendu !

Ce fait divers pourrait relever de l'anodin ou du clochemerlesque. Mais l'affaire est sérieuse et sous l'ironie amère du propos perce la colère. Et cela, pour trois raisons.

La première est relative à une démarche qui, prétendant viser l'institution, atteint volontairement la personne. Démarche inacceptable et révoltante. Notre ami a pu mesurer la réaction de solidarité unanime et spontanée de l'ensemble de ses collègues.

La seconde concerne les dispositions prises, quelque peu hâtivement, par notre Administration qui a semblé, un temps, perdre de vue que l'inspection reposait, avant tout, sur l'observation directe des actes pédagogiques et non exclusivement sur le recueil d'informations diverses. Modalités à revoir.

La troisième, enfin, qui semblait relever d'un des principes fondamentaux de la Fonction publique, s'appliquant tout autant à l'inspecteur qu'à l'enseignant, celui du contrôle des activités professionnelles de ses agents : un fonctionnaire fonctionnant peut-il se soustraire à ce contrôle sans rompre le contrat qui le lie à l'Etat ?

Il me semblait même, sans doute par excès de naïveté, que ce principe-là, était la garantie de qualité de l'Etat, celle du Service public de l'Education nationale, en l'occurrence.

Enseignants, inspecteurs, heureux citoyens de tous les départements français, réveillons-nous !...

Michel Marucelli
5 octobre 1995

Agenda depuis le Bureau national des 29-30 août 1995

31.08 * Audience DPID sur assouplissement de la clause de mobilité (R. Hasiak, M. Marucelli, G. Santarelli)

02.09 * FEN : réunion de rentrée des militants (M. Marucelli)

04.09 * FEN : réunion de l'exécutif fédéral (M. Marucelli)

04.09 05.09 * Envoi des 1 250 tirages de la Lettre de l'Inspection de rentrée et de la note de trésorerie à tous les adhérents 1994-95 (M-P Collet, M. Cruchet, R. Hasiak, M. Marucelli).

* Ministère des Affaires Étrangères/Agence Française pour l'Enseignement du Français à l'Étranger, pour examiner la situation particulière d'un collègue IEN (M. Marucelli, M. Muraccioli-FEN)

07.09 * Rencontre avec le Syndicat des Enseignants : tour d'horizon sur la rentrée, point sur les actions respectives, rédaction d'un communiqué commun. (F. Allain, J-L. Biot, A. Faillat/ M. Marucelli)

* FEN : maquettage du Bulletin SI.EN n°19 (R. Hasiak)

11.09 * FEN : réunion de l'exécutif fédéral (M. Marucelli)

12.09 * Paris : réunion de la section académique (C. Guerre, M. Le Moël, G. Santarelli)

* rue Lalande: réunion de travail sur les liaisons à établir entre trésorier national et secrétaire général (M. Cruchet, M.Marucelli)

18.09 * FEN : réunion de l'exécutif fédéral (M. Marucelli)

19.09 * Caen : réunion de la section académique (M. Le Bohec)

20.09 21.09 * FEN : réunion du Conseil Fédéral National. Situation générale et trois thèmes abordés: Fonction publique Protection sociale, intervention de Maître Henri Leclercq, président de LDH. (R. Hasiak, M. Le Moël, M. Marucelli)

21.09 * Paris : rencontre avec agence de publicité Ariane-Régie. Prospection pour Bulletin (R. Hasiak)

* Paris : ESPEMEN pour affichage, distribution tracts pour réunion d'information syndicale (M-P. Collet)

25.09 * Ministère Éducation nationale/ Directeur Cabinet. Première audience fédérale sur application accord Durafour, dernière tranche au 01.08.96 (M. Marucelli)

25.09 26.09 * Ministère Éducation nationale : commission d'examen des candidatures stages AIS (G. Santarelli)

26.09 * Ministère Éducation nationale/Directeur cabinet secrétaire d'État Enseignement scolaire: rencontre J-M. Jutant sur dernières «pistes de propositions» (M. Marucelli)

* ESPEMEN: première réunion d'information syndicale en direction des stagiaires (M-P. Collet, R. Hasiak, M. Marucelli)

Hors-classe 1995

Rappel : les arrêtés de reclassement ne sont expédiés par la DPID que lorsque la totalité des places libérées en hors-classe sont connues (retraites, nomination dans d'autres corps…).

La nomination dans le corps des IPR-IA intervenant tout au long du 1er trimestre de l'année scolaire, le contrôle financier des promotions s'effectue seulement après ces opérations pour toute la liste des promus. Les arrêtés parviennent aux intéressés généralement à la fin de l'année civile.

Stages AIS Stage de formateurs

Les commissions de sélection des candidatures se sont déroulées du 25 au 28 septembre. Les collègues syndiqués désignés pour participer à un stage ont été avisés par courrier individuel. L'accès aux renseignements Minitel sera ouvert à partir du 9 octobre.

Communiqué commun

Le Syndicat des Enseignants et les Syndicat des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (SI.EN-FEN) se sont rencontrés au plan national le 7 septembre 1995.
Les deux organisations se sont engagées respectivement dans des actions visant à l'amélioration de la situation des directeurs d'école pour le Syndicat des Enseignants et celle des inspecteurs pour le SI.EN-FEN.
Elles ont procédé à un échange d'informations concernant l'action menée par les inspecteurs et la grève administrative des directeurs d'école.
Les deux syndicats ont constaté que leurs démarches répondaient à l'attente des personnels concernés et recueillaient largement leur adhésion.
La SI.EN-FEN et le Syndicat des Enseignants réaffirment leur solidarité et invitent les sections départementales et académiques à se rencontrer afin de renforcer leurs mouvements respectifs.

Compte rendu du Conseil Syndical du 28 septembre 1995

Ce conseil syndical avait pour objectif de faire le point sur les discussions avec le ministre, mais aussi sur les actions conduites dans les académies et permettre au Bureau National de prendre les décisions que les collègues attendent. Michel Le Bohec président de ce conseil fait un rapide rappel des différentes rencontres : le 23 juin avec le ministre François Bayrou, le 12 juillet avec le Secrétaire d'État Françoise Hostalier, le 25 août avec le Directeur de Cabinet Jean-Marie Jutant, le 25 septembre avec le Cabinet (réunion FEN/ Cabinet sur le "Durafour").
Il rappelle les différentes étapes de l'action commencée dès la rentrée des vacances de d'hiver : blocage du courrier jusqu'à l'ouverture des discutions, puis conformément aux mandats de congrès, poursuite de l'action à la rentrée sous une autre forme. Le conseil syndical doit décider si l'action doit se poursuivre et sous quelle nouvelle forme.

La parole est donnée aux académies pour faire le point sur :
- la syndicalisation ;
- l'action en cours ;
- la détermination des collègues à poursuivre.

Aix-Marseille
Gilbert Marangoni

Il n'y a pratiquement pas eu de suivi du mot d'ordre national, sauf quelques velléités lors de la rétention du courrier au printemps.
La syndicalisation est faible à ce jour mais il reste un potentiel d'adhésions d'ici fin octobre.
Les collègues se sont tous mobilisés autour de l'un d'entre d'eux poursuivi en justice à la suite d'un refus d'inspection et ont suspendu les inspections jusqu'au jugement prévu.

Amiens
Anne-Marie Besaury

La syndicalisation reste très satisfaisante avec un engagement net dans le département de l'Oise.
L'action semble difficile à généraliser au niveau de l'évaluation.
La détermination reste très importante.
En cas de rupture avec le ministre, ce qui parait vraisemblable, les actions seront à repréciser dans chaque département. La notion de déclassement actuel des corps des IEN est fort bien perçue par chacun.

Besançon
Daniel Baulard,
en l'absence de René Colin excusé

La syndicalisation est forte.
Les collègues sont mobilisés d'autant que pour l'enseignement technique se pose toujours le problème de remboursement des frais de déplacement, et pour le premier degré la pression verbale de l'IA-DSDEN a soudé les collègues dans l'action.

Bordeaux
Daniel Gauchon
en l'absence d'Annick Poullié excusée

Situation normale pour la syndicalisation dans trois des cinq départements, quelques problèmes dans les deux autres.
Les collègues paraissent peu motivés pour relancer une action forte dans l'attente du résultat des négociations…

Caen
Paulette Trinquet

La syndicalisation est en hausse dans l'académie.
Les mots d'ordre pour l'action ont été suivis. Cependant les collègues demandent des consignes claires et un échéancier. Ils sont prêts à poursuivre des actions jusqu'à l'obtention de mesures positives.
L'IA-DSDEN a proféré des menaces auprès des secrétaires d'IEN et des directeurs d'école. Il y a eu quelques mouvements de mauvaise humeur de la part de quelques principaux de collège face au blocage des dossiers d'évaluation.

Créteil
Alain Mossé

La syndicalisation est encore ouverte.
Le responsable souligne le manque de lisibilité des mots d'ordre.
Les notion de "passivité" ou de "non-implication" ont été diversement interprétées dans la position ambiguë qui est celle des IEN du premier degré par rapport aux enjeux du métier.
Il souligne également le manque de visibilité de notre action dans le contexte d'une grève administrative des directeurs d'école.
La grève (celle qu'on aurait pu faire à la rentrée et celle qu'on peut faire le 10) est sans doute un moyen clair de se manifester.

Dijon
Nicole Hamon

La période de syndicalisation n'est pas terminée, le taux de syndicalisation devrait être en hausse. Par contre une majorité de nouveaux IEN, ne se syndiquent pas tout en souhaitant, pour certains, bénéficier des avantages syndicaux, malgré tout.
L'action syndicale :
les IEN-ET n'ont pas fait d'enquête de rentrée, comme les frais de déplacement sont réduits cela arrangeait…
Les IEN 1D ont assez bien suivi les consignes syndicales en ce qui concerne la non-transmission des documents, en particulier en Saône-et-Loire.
Les IEN-IO commencent à s'intégrer.

Lille
Bernard De Gunten

En constante augmentation depuis deux ans, le nombre de collègues syndiqués ne fait que progresser, malgré les quelques difficultés rencontrées dans le Pas-de-Calais.
Nous sommes de plus en plus optimistes, car plusieurs camarades non syndiqués depuis plusieurs années nous rejoignent et participent, depuis cette rentrée, à nos réunions.
Le mouvement revendicatif du blocage du courrier administratif a bien été suivi. Certes l'interprétation personnelle des consignes a entraîné des divergences d'application. Il faut cependant noter la valeur symbolique et très importante de certains documents administratifs : par exemple, les attestations de crédit d'impôt pour l'apprentissage ou le dossier d'entrée en 6ème pour le premier degré. Sous la pression des autorités, certains collègues ont dû cependant lâcher du lest !
Actuellement, les camarades attendent avec impatience des informations sur les négociations en cours et, surtout, des instructions plus précises du Bureau National.
Les collègues se sont longuement interrogés sur la signification du mot d'ordre "transmission passive des directives". Certains, pour ne pas dire la plupart, en ont déduit qu'il ne fallait rien changer et faire comme avant !
Le contexte dans lequel nous sommes plongés actuellement est excessivement difficile. Non seulement le MEN se moque de nous en affirmant que "les IEN gagnent autant que les IG ou les Préfets. Ceux qui le souhaiteraient peuvent regagner leur corps d'origine", mais, en plus, le Premier Ministre cherche à faire passer les fonctionnaires pour des nantis et des privilégiés (ce qui n'est d'ailleurs pas nouveau!). Certes, il est vrai, nous avons la garantie de l'emploi ce qui représente un véritable privilège dans le contexte économique actuel. Mais pour le reste ?

La hausse continue des prix

Une étude récente du Conseil Économique et Social démontre que la masse des rémunérations des fonctionnaires, en pourcentage du PIB, est restée pratiquement constante depuis 30 ans. Que pouvons-nous penser d'un indice des prix qui masque sciemment la vérité sur l'augmentation des prix, alors que tous les jours nous sommes assaillis par des augmentations des produits manufacturés, des services, taxes et impôts...? Ce n'est pas nouveau puisque l'année dernière, à pareille époque, je citais, à ce propos, l'augmentation de la C.S.G., des impôts locaux, celle du forfait hospitalier, de la redevance TV, celle de l'eau, des produits pétroliers et des véhicules automobiles.

Les indemnités de déplacement

Depuis, la liste s'est allongée : hausse de la TVA sur les véhicules, hausse des carburants, des péages autoroutiers... Il est temps de tirer la sonnette d'alarme auprès de la F.E.N.. Nous ne pouvons plus accepter de payer, de plus en plus cher, pour nous déplacer. Nous devons réclamer, ensemble, avec toutes les Fédérations syndicales de fonctionnaires, un ajustement systématique des indemnités de déplacement. Rappelons que ces forfaits n'ont pas été modifiés depuis novembre 1993.

Les pensions des actifs !
Par ailleurs, de grandes menaces pèsent sur l'ensemble de la population salariale depuis quelques mois : la protection sociale, les pensions. La potion amère d'Alain Juppé ne fait qu'accentuer notre inquiétude ! Bienheureux, les collègues inspecteurs qui sont en retraite actuellement. Nous comprenons, certes, fort bien, la grogne de ceux qui sont partis avant 1990 (dossier que le SI.EN doit bien sûr continuer à défendre). Mais, Ils bénéficient, au moins, des cotisations versées au cours de leur carrière. Par contre, il devient indispensable, voire urgent, que les actifs se préoccupent de leurs propres retraites.
En 2010, les classes d'âge du "baby boum" arriveront en retraite... pour être remplacées par les générations creuses nées à la fin des années 80? Certains spécialistes prévoient qu'il y aura 1,25 cotisant au travail pour 1 allocataire en retraite. Si les pouvoirs publics attendent encore longtemps sans rien faire, nous pouvons nous attendre à de sacrés déboires et aussi à un conflit de génération.
Notre organisation syndicale
Le SI.EN, la seule organisation syndicale représentative des corps d'inspection au sein de la FEN, doit, au seuil de sa troisième année de fonctionnement, effectuer des choix importants, tant au niveau de son organisation qu'en ce qui concerne les stratégies à mettre en oeuvre si notre syndicat désire conserver toute sa place.
Des changements importants dans notre organisation doivent intervenir rapidement pour assurer notre crédibilité auprès des collègues.
Je demande au Bureau National de mettre en place, dès maintenant, une commission chargée de proposer les modifications des statuts du SI.EN pour les mettre en accord avec nos objectifs mais aussi avec nos pratiques sur le terrain.
La gestion de notre statut d'IEN au quotidien
1. Commençons par balayer tous les vestiges de nos anciens statuts d'IDEN ; IIO et IET pour apporter plus de cohérence dans nos pratiques professionnelles.
Citons à titre d'exemple :
- la notation des professeurs des écoles doit être effectuée directement par les IEN et non par les IA ;
- tous les IEN doivent être notés par le Recteur et non par l'I.A. Les collègues de Lille demandent, en conséquence, la suppression de la mention «Avis de l'I.A.» sur l'imprimé de notation des IEN ;
- il est peut-être temps de s'interroger sur le rôle et le statut de l'IEN-adjoint ; mais aussi sur celui de l'I.A.-adjoint, voire même sur celui de l'I.A. !
2. Apportons, aussi, plus de transparence et d'équité dans la gestion de la carrière de chacun et refusons l'instauration de tout traitement différentiel du corps :
- la Hors-Classe : Si une nette amélioration est sur le point d'être obtenue en ce qui concerne les critères de mobilité, il n'en reste pas moins que le mode d'attribution de la Hors-Classe tient toujours du "fait du prince" voire de la loterie. Tant qu'un tableau national ne sera pas établi, les distorsions dans la gestion de carrière des inspecteurs seront parfois importantes selon les académies d'affectation.
- Perspective d'une gestion qualitative des personnels en fonction de la création de zones sensibles : La dernière idée de la DPID est dangereuse. Toute catégorisation du corps fondée sur des critères de sensibilité (objectifs, certes) contribuerait à la division. Nous proposons, par contre, un allégement du poids de ces circonscriptions sensibles en leur attribuant 150 maîtres au lieu de 300 ou 350, d'où la nécessité d'un redécoupage.
Les perspectives d'avenir
Dans le prolongement logique de notre étude "L'inspection : réalité et prospective", le SI.EN ne peut manquer de se poser quelques questions sur le devenir de la fonction d'inspection et les modalités de l'inspection individuelle.
Il est urgent de faire un peu de prospective sur le rôle et le cadre juridique de nos missions d'inspection. Sommes-nous des agents du pouvoir central ? Devons-nous devenir des agents des collectivités locales ? ou un corps totalement indépendant de la hiérarchie avec une structure autonome comparable au système anglais ?
Il est encore plus urgent d'envisager une étude des modalités pratiques de l'inspection individuelle. Rappelons que nous travaillons toujours avec celles précisées dans la note de service du 13 décembre 1983 de A. Savary !
Alors, menons les réflexions de fond et les combats qui s'imposent ! Allons-y tous ensemble, les collègues sur le terrain comme ceux qui ont choisi d'avoir des rsponsabilités nationales.

Michel Le Bohec, président, intervient pour rappeler les points attendus et le temps de parole limité à 3-5 minutes.

Limoges
Mohamed Benattou

Une bonne reprise de la syndicalisation et une forte motivation dans l'académie.

Les actions sont très suivies : il n'y a pas eu distribution des évaluations CE2/6ème, mais les enseignants sont venus les chercher. Lors des conférences pédagogiques seules les thèmes disciplinaires classiques sont abordés. Dans la Creuse il y a une "guérilla" entre les IEN et l'IA-DSDEN qui intervient directement auprès des secrétaires et des écoles, en contournant les collègues.
Les IEN-ET pensent que seul le blocage des sujets d'examen peut être efficace sans être nuisible à leur fonction.
L'ensemble des IEN syndiqués est prêt à suivre un mot d'ordre national clair allant jusqu'à la grève.

Lyon
Lise Adam

Beaucoup d'insatisfactions sont exprimées dans les réunions départementales. Les contradictions entre le désir d'agir et le regret d'avoir agi parce que cela nous "prive de quelque chose" ... d'où des replis.
Une légère baisse de syndicalisation pour l'instant, mais la campagne n'est pas terminée. Les sections départementales sont bien structurées, les IEN-ET ont de nouveaux syndiqués chez eux.
Les action ont été menées vigoureusement dans l'Ain. Malgré un problème de début d'année due à une rentrée précoce, les actions sont menées dans le Rhône avec fermeté, il y a plus d'irrégularité dans le Loire. pourtant les effets de l'action ont été très variables : l'évaluation n'a pas eu lieu dans l'Ain, dans le Rhône les directeurs sont venus chercher les documents. Les principaux de collège se sont montrés plutôt non solidaires.
On ne relaye pas la politique ministérielle...
Le bureau académique souhaite que les propositions d'action soient précises et cernées. Il y a aussi nécessité de rappeler les conditions d'arrêt des actions.
Le Bureau Académique souhaite que soit débattue la question des circonscriptions sensibles : que recouvre cette notion, découverte ce jour, pour le ministère. Des Incohérences sont sensibles dans l'académie. Quelle utilisation va-t-on faire de cette liste ?

Montpellier
Jean-Luc Ballarin

Il y a maintient de la syndicalisation. Toutefois il semblerait qu'à la suite des mutations de 95, d'une certaine non-transparence dans les critères de notation et de passage à la hors-classe des collègues non satisfaits ont "rechigné" à se syndiquer, manifestant par là leur insatisfaction.
L'action a été bien suivie dans les premiers mois de 95. Il y a une demande de consignes nationales simples qui seront suivie à 100 % de l'effectif.

Nancy-Metz
Michel Bonte

La syndicalisation est globalement positive mais variable selon les secteurs. Le nombre des syndiqués n'est pas en augmentation sensible, mais cela s'explique par le nombre de postes vacants qui augmente.
Les IEN ont participé à l'action de transmission passive des nouvelles instructions ministérielles, ils n'ont pas effectué les enquêtes de rentrée.

Nantes
Yves Gadeau

Dans le premier degré la syndicalisation est stable malgré une légère érosion due à des raisons diverses et souvent personnelles. Il y a des difficultés lorsqu'il faut renouveler les responsables départementaux. Il y a une bonne syndicalisation des collègues de l'orientation. Un vide pour les IEN-ET depuis cette rentrée, une réflexion est à mener dans ce secteur.
L'action de rentrée est suivie par la majorité des syndiqués. Les principaux de collège ont fait pression pour obtenir les documents d'évaluation. Des collègues sont gênés par la consigne de non-distribution des nouveaux programmes et des reports de réunions pédagogiques, certains souhaitaient une date butoir pour clore l'action ou la durcir : pas d'ani-

mation sur les nouveaux programmes.
Le SI.EN a rencontré le SE-FEN dans le cadre du soutien de l'action des directeurs d'école.
La position des adhérents est critique sur le "fond" des consignes :
- une transmission passive, une abstention sont-elles une "action" ?
- une attitude professionnelle peut-elle être assimilée à une position syndicale ?
- regret qu'un mot d'ordre de grève n'ait pas été prononcé à la rentrée. Aurait-il été suivi ?
- attente d'une clarification et d'un durcissement sur les mots d'ordre ciblés : refus de mettre en œuvre l'enseignement des langues vivantes, prise de position communiquée à la presse, non-transmission de la carte scolaire…

Nice
Gérard Jacquin

La syndicalisation est en hausse, tous secteurs confondus dans l'académie.
L'action syndicale est suivie par tous les collègues du premier degré, syndiqués ou non.

Orléans-Tours
Jean-Paul Vallier

La syndicalisation est relativement stable et se maintient à un niveau élevé dans le premier degré. Une entrée est recherchée chez les IEN-ET. Mais les adhésions semblent devenir de plus en plus conditionnelles.
Une majorité de collègues regrette la faiblesse de l'action de "non-distribution" avec mise à disposition mais parallèlement beaucoup répugnent à "abîmer l'outil de travail" (évaluation, animation…). Le mot d'ordre de passivité passe mal. Seuls deux départements se sont engagés à ne pas assumer les animations pédagogiques avant l'aboutissement des négociations. Cette action provoque de la part de certains IA-DSDEN de vives réactions, d'où une forte mobilisation des collègues. Les autres IA-DSDEN ne cherchent pas l'affrontement, mais sont inquiets car ils se demandent comment ils vont préparer la carte scolaire.
En marge de l'action dans le Loiret à propos des indemnités kilométriques : il y a volonté des collègues de respecter strictement l'enveloppe en la ramenant à un contingent moyen hebdomadaire et limitation des missions confiées aux CAPIEN et RASED, avec information aux syndicats enseignants.

Paris
Jocelyne Fouquet

La campagne de syndicalisation n'est pas terminée. Le nombre de syndiqués semble marquer une légère hausse. Une entrave est parfois due à des faits difficilement "gérables" syndicalement comme les mutations sur Paris où les conditions de fonctionnement ne progressent pas et même se dégradent.
L'action a été suivie l'année dernière même par des non-syndiqués, les collègues ont été déçus au moment de la levée du mouvement sans que l'on ait obtenu de véritables acquis.
L'action de cette rentrée n'a pas été suivie pour des raisons diverses :
- évaluation CE2/6ème, le mot d'ordre est arrivé après la distribution des documents ;
- contestation des mots d'ordre interprétables de différentes façons ;
- souhait exprimé d'avoir des mots d'ordre clairs et précis pour des actions qui se voient et qui dérangent vraiment.
La section académique propose :
- pour les IEN 1D : une non-participation au jury du concours interne des PE1 ;
- pour les IEN-ET : la non-transmission des sujets d'examen et des bons à tirer ;
- pour les IEN 1D et ET : non participation à la carte scolaire et le blocage des rapports d'inspection.
La section académique souhaite avoir un point exact de l'état des négociations, voir centrer ces négociations sur les points indiciaires, avoir des mots d'ordre précis et fermes.

Poitiers
Jean-Pierre Cailleau

La syndicalisation est stable. La participation aux instances académiques diversement suivie.
L'action est globalement suivie même par les non-syndiqués.
- Carte scolaire : participation aux enquêtes, les éléments sont fournis aux IA, participation muette au "groupe école" avec lecture d'une déclaration.
- Documents d'évaluation CE2/6ème : non-distribution mais inégale (du fait de l'arrivée échelonnée des colis certains avaient déjà fait les paquets et commencé à distribuer , coordination SI.EN et SE pour le non-retour des résultats.
- Langue vivante CE1 : retrait dans 3 départements sur 4, retrait du groupe de travail. En Charente-Maritime, une opération convoi avec le CAREL de Royan était déjà lancée.
Relais de la NPE : pas de distribution des nouvelles IO, pas de conférence pédagogique (a fortiori) ni de réunions de directeurs; pas de relance des études dirigées, mal engagée d'ailleurs.
- Actions locales supplémentaires : retrait des IEN 1D de la formation continue (Charente-Maritime), retrait de la commission lecture et BCD (Vienne, département pilote), essai de retard du courrier, sans objet en raison de la grève des directeurs. Pas de relance, école par école du retour des enquêtes lourdes (Deux-Sèvres)
Voici, concernant l'état d'esprit des collègues et camarades, le message que j'ai mandat de transmettre :
- éclaircir les perpectives d'action et les revendications prioritaires, en particulier : sur quelles bases, sous quelles formes, les propositions ministérielles seront jugées acceptables et entraîneront la fin de l'action… en particulier la liaison entre le Durafour et la revendication spécifique (alignement indiciaire IEN/IPR-IA). Le SI.EN (BN et militants locaux) joue sa crédibilité.
- se limiter à deux ou trois actions nationale simples, claires, précises, identifiées pour être distinctes de la grève des directeurs d'école.
- médiatiser nationalement ces actions et leurs conséquences
- laisser les sections académiques ajuster localement des actions gênant vraiment leurs IA et recteurs.

Rennes
Daniel Le Fur

Le Responsable académique sera désigné le 18 octobre. Daniel Le Fur signale quelques difficultés dans certains départements. Chez les ET la syndicalisation est en progression sensible.
L'action ne semble pas très suivie mais il faudra attendre la réunion académique

Rouen
Jean-Claude Quemin

La campagne de syndicalisation est en cours. La tendance fait apparaître un maintien du niveau 94-95.
La rétention du courrier administratif s'est terminée en juin en bon ordre, bon nombre de collègues non-syndiqués avaient rejoint l'action. Le temps fort a été la rétention des lettres aux parents les informant des décisions prises en commission de dérogation aux secteurs scolaires (durée 15 jours, avant que l'IA n'envoie un véhicule utilitaire pour s'emparer de tous les paquets en souffrance) L'IA a alerté le MEN sur ce blocage.
La diffusion passive des documents (évaluation, nouveaux programme, langue vivante…) actions jugées molles et incontrôlables soit par contournement des IA, soit par dialogue direct avec les usagers (LV au CE1) entre le ministère ou la Direction des Écoles et les parents.
Animations pédagogiques : nous pensons qu'il faut afficher les actions prioritaires (études dirigées, nouveaux programmes…) dans un calendrier daté mais en les assortissant d'une mention "sous réserve".
L'action décisive à court terme reste bel et bien la préparation de la carte scolaire. Dans cette perspective un rapprochement a été opéré avec le SE-FEN local.

Strasbourg
Charles Moritz

La syndicalisation est encore faible chez les ET (ils ne sont pas syndiqués ailleurs non plus …), elle est stable dans le premier degré, totale chez les IO.
Pour l'action la démobilisation a été progressive l'année dernière après l'obtention de la rencontre avec le ministre qui a ouvert les discussions.
Pour cette rentrée il n'y a aucune action en cours dans un département et chez les ET, il y a blocage de la diffusion des documents et de l'animation dans l'autre département.
Les collègues demandent une action précise, délimitée dans le temps pour pouvoir manifester une détermination professionnelle. On a la sensation d'un glissement vers une forme d'amicalisme tendant à se substituer à un syndicalisme classique.

Toulouse
Michel Lecomte

La syndicalisation est en légère progression dans le premier degré

et augmente sensiblement chez les ET.
L'action est diversement suivie selon les départements pour le premier degré, sans réelle unité en ce qui concerne cinq d'entre d'eux. C'est également le cas chez les ET où l'étendue géographique de l'académie et les nombreuses missions gênent les rencontres et les harmonisations.
Les IEN 1D du Tarn ont adressé un courrier aux écoles et collèges publics et privés pour annoncer qu'ils ne diffuseraient pas les documents en provenance du ministère.
Des consignes claires sont demandées au Bureau National.

Réponses du Secrétaire général

Michel Marucelli fait remarquer que ce Conseil Syndical a été réuni plus tôt que de coutume. Cela est normal compte tenu des échéances que le congrès a fixées pour engager des actions annoncées et prévues depuis février comme progressives et devant s'inscrire dans la longue durée.
Une première étape a été franchie en juin, grâce à l'action de rétention du courrier administratif qui a contraint le ministre à ouvrir les discussions avec le SI.EN-FEN.
Le congrès avait fixé la rentrée scolaire comme nouvelle échéance, mais force a été de constater l'absence de propositions concrètes, malgré les deux réunions de l'été, du 12 juillet et du 25 août. C'est pourquoi le Bureau National réuni les 29 et 30 août a relancé les actions prévues dans le dispositif voté à l'unanimité en mai.
A ceux qui s'interrogent sur l'opportunité de telle ou telle action, ou qui ne voient pas toujours clairement ce que le syndicat veut, il est répondu très nettement que le Bureau National s'appuie , dans les discussions en cours, sur les motions ainsi que sur le dispositif d'actions voté par le congrès. C'est ainsi que fonctionne une organisation syndicale démocratique. Le point sur l'état des discussions avec le ministère et les ultimes "pistes de propositions" sera fait plus précisément en début d'après-midi.
Plusieurs remarques après ce tour de table, en guise de réponses :
* moins de morosité cette année. Notre organisation est la seule à être entrée dans l'action, depuis plus de six mois, pour promouvoir les intérêts des inspecteurs, et l'inspection. Des collègues non adhérents sont venus se joindre spontanément à notre mouvement.
* Rien d'étonnant, dans ces conditions, que la syndicalisation s'opère, cette année, sous des auspices favorables…
* Peu de morosité, une impatience certaine ; le sentiment de se faire piéger ; colère, là où les conditions de travail se dégradent, où les relations avec la hiérarchie se tendent.
* La demande est donc forte de se manifester, le plus grand nombre souhaitant engager des actions plus nettes et plus fermes, mobilisatrices, pouvant même, certains l'ont dit, aller jusqu'à la grève.
* La lisibilité des consignes est à améliorer, certes, et de sera l'objet des travaux des commissions.
* Si des actions spécifiques SI.EN sont attendues, il a été fait référence à plusieurs reprises à la solidarité d'autres syndicats, voire d'autres fédérations. Dans la FEN, cette solidarité a joué pleinement son rôle pour les directeurs d'école, action qui vient en convergence avec celle du SI.EN et qui a fait l'objet d'un communiqué commun.
* Enfin, je voudrais en venir aux manœuvres de contournement de notre action et aux pressions manifestées ici ou là. Elles ont été très minoritaires jusqu'à présent et devront faire , à l'avenir, l'objet d'une information immédiate auprès du correspondant du Bureau National.
Dès la reprise des travaux, l'après-midi, Michel Marucelli revient sur la grève du 10 octobre, riposte des sept fédérations de fonctionnaires solidaires - ce qui ne s'était pas vu depuis 1986 - à ce qu'il faut bien considérer comme une attaque en règle et sans précédent contre tous les fonctionnaires actifs et retraités : aujourd'hui, le gel de leurs salaires et demain, la remise en cause de la protection sociale, celle des pensions de retraite, puis la réforme système fiscal. Cette décision est relativement brutale, puisque quelques semaines auparavant le Premier ministre enjoignait le ministre de la Fonction publique d'ouvrir, dès l'automne, les discussions salariales avec les organisations syndicales pour 1996 précisément… inquiétante contradiction en si peu de temps !
Le Secrétaire général, constatant que la décision de geler les salaires venait percuter de plein fouet les discussions engagées avec le ministre de l'Éducation nationale, a appelé tous les inspecteurs à cesser le travail, le 10 octobre. Toute abstention serait totalement incompréhensible.
Michel Marucelli a fait ensuite le dernier point sur l'état des discussions en cours avec le ministère, après deux réunions récentes :
1 - le 25 septembre, une délégation de la FEN conduite par Jean-Paul Roux et constituée de Jacques Maurice du Syndicat des Enseignants, de Rémi Pierrot du SNPDEN, du Secrétaire général du SI.EN a rencontré le Directeur du Cabinet du ministre de l'Éducation nationale Francis Delon, entouré d'Olivier Legal, Conseiller pour les questions budgétaires, de Michel Tyvaert , Directeur de la DGF et de Michel Dellacassagrande, Directeur adjoint, pour ouvrir les discussions prévues dans la dernière étape de l'accord Durafour au 1er août 1996. Elles concernent directement les corps enseignants ou d'éducation ainsi que les corps qui en sont issus : personnels de direction de 2ème catégorie et IEN. Il s'agissait donc de la montée à l'indice 780 NM de l'indice sommital des enseignants et des conséquences à en tirer sur les corps d'encadrement qui en sont issus.
Il s'agissait aussi de définir clairement les responsabilités du ministre de l'Éducation nationale sur ce dossier et celles du ministre de la Fonction publique, tout comme celles des organisations syndicales, de la FEN, en particulier, signataires du protocole de 1990.
Il s'agissait, enfin, de poser les termes des revendications des syndicats concernés.
Nos interlocuteurs, attentifs et bien informés, ont rappelé ce qui était connu dès juillet, à savoir la décision du Premier ministre de ne pas franchir le plafond de l'indice 818 NM dans l'application de l'accord, posant problème pour les personnels de direction et d'inspection.
Dans le même temps, ils indiquaient que le ministre avait engagé avec le Budget des discussions sérieuses sur la situation de ces deux catégories de personnels et qu'il rendrait compte prochainement des résultats aux deux syndicats concernés. Un complément d'informations serait apporté par Jean-Marie Jutant, en charge du dossier des inspecteurs…
2 - Le 26 septembre, au Cabinet de Françoise Hostalier, Michel Marucelli a rencontré Jean-Marie Jutant, Directeur de Cabinet, qui lui a fait part de l'état des dernières pistes de propositions que le ministre serait prochainement - troisième semaine d'octobre, par exemple - amené à préciser au SI.EN-FEN :
* la reconnaissance de l'importance des inspecteurs et de leur rôle d'encadrement dans le système éducatif ;
* rappel de la conjoncture budgétaire et de la décision de refuser tout avantage catégoriel. C'est dans ce contexte que le ministre a pourtant engagé les discussions avec le Budget ;
* il a déjà fait sauter le verrou de la clause de mobilité pour montrer son engagement à répondre aux revendications des IEN ;
*le principe est acquis de la création d'indemnités pour les IEN stagiaires ;
* si la dérogation, un temps envisagée, à la globalisation est abandonnée, il n'en reste pas moins que les recteurs recevront des consignes pour que les crédits de déplacement soient gérés dans la plus grande transparence, avec part convenable et priorité affichée pour les IEN ;
*sur les conditions matérielles de travail, les moyens seront donnés pour ne plus "bricoler" ;
* dans ce contexte difficile, une négociation pourrait s'ouvrir pour aller dans le sens d'une parité de rémunération avec les IPR-IA, sans doute pas pour tous les IEN, et sous des formes qui pourraient aller de l'indiciaire à la prime, en passant par l'indemnitaire, voire en créant un corps de débouché spécifique aux IEN, puisque l'accès au corps des IPR-IA est bouché. Mais ce ne sont que des pistes de propositions, des hypothèses, que le ministre précisera prochainement, après quoi les discussions pourront s'ouvrir sur des négociations qui pourraient aboutir en février ou mars 1996.
Ce sont les dernières et toutes fraîches informations dont il faudra tenir compte dans les débats en commissions. Annonces qui n'ont

Bureau National des 27 et 29 septembre

guère avancé sur le fond depuis l'ouverture des discussions.
Elles semblent traduire la bonne volonté du ministre pour faire avancer notre dossier, ce qui a bien évolué depuis la première rencontre. On ne peut nier les contraintes gouvernementales sur le budget, mais on attend surtout l'affichage d'objectifs clairs comme celui de la parité entre IPR-IA et IEN quant aux carrières, la refonte de la grille de la classe normale et l'accès à l'échelle A. Il ne faudrait pas que les contraintes budgétaires soient un prétexte à dévier de ce cap qui est celui que le Bureau national a reçu du congrès.
Dans les commissions, on examinera également les suites qu'il convient de donner à l'action syndicale en cours.

Comptes rendus des commissions de secteur

Information et orientation
Bernard Lespes expose les difficultés rencontrées lors de l'exercice du métier d'inspecteur lorsque l'inspecteur n'inspecte plus et relate la disparition d'une circulaire qui avait été préparée lors d'un stage à Lacanau en 1994 (voir aussi l'article "Un IEN-IO dans l'expectative").
La proposition d'action faite par la commission de secteur est de n'assurer aucune représentation des IA.

Enseignement technique
Daniel Baulard présente les actions retenues par la commission de secteur :
- refus d'effectuer le contrôle final des sujets d'examen ;
- refus de signer les bons à tirer ;
- rétention des rapports d'inspection et des notes.

Premier degré
Michel Le Bohec présente les actions retenues dans le cadre du premier degré : blocage des opérations préparatoires à la carte scolaire 1996. L'administration et les partenaires habituels seront informés de cette action.
En cas de condamnation du collègue accusé de diffamation dans un rapport d'inspection : l'action pourra aller jusqu'à la grève.

Conclusion

Avant de conclure - provisoirement - des débats qui permettront au Bureau National de prendre les décisions appropriées à la situation, Michel Marucelli indique qu'il adressera un message de total soutien aux IEN du département des Bouches-du-Rhône dans leur action de solidarité avec leur collègue cité en justice pour diffamation par un enseignant refusant l'inspection. Si cette plainte devait aboutir, il est clair que les réactions du SI.EN-FEN seraient immédiates et lourdes de conséquences.

Jocelyne Fouquet
Renée Hasiak
Michel Marucelli

Absents excusés:
le 27, L-P. Bouvet, M. Cruchet, A. Poullié
le 29, B. Lehalle, M. Lévêque, C. Pierret, A .Poullié.

Points débattus à l'ordre du jour:

le 27 septembre matin

1- Tour d'horizon sur la situation générale en France: les attaques contre la Fonction publique. Le gel des salaires des fonctionnaires, la protection sociale, la refonte du régime fiscal. La grève du 10 octobre dans la Fonction publique et les Services publics. Il va de soi que les IEN seront en grève.

2- Les discussions avec le ministère: compte rendu de la rencontre J-M. Jutant et M. Marucelli. Confirmation de la volonté du ministre de faire avancer le dossier des inspecteurs, mais aucune proposition précise nouvelle, seulement des "pistes". Le ministre devrait nous rencontrer aux alentours du 15 octobre ou dans la troisième semaine.

Aucun élément nouveau ne permet de modifier l'action syndicale votée lors du Congrès. L'action sur le blocage de la carte scolaire sera proposée au CS du lendemain et décidée selon l'issue des débats.

3- Préparation et organisation du Conseil Syndical du lendemain.

Le 27 après-midi :

4- Travail par secteur et compte rendu des commissions:

* 1D : circonscriptions sensibles : critères très différents d'un département à l'autre, critères d'affectation des collègues seront demandés et discutés. Quid des collègues déjà en poste sur ces circonscriptions? En attendant le travail d'avis technique est à réaliser, les responsables départementaux seront interrogés.

* ETP : inspection des professeurs certifiés nommés en nombre de plus en plus important dans les lycées professionnels pose problème puisque certains revendiquent d'être inspectés par des IPR-IA disciplinaires.

* IO : la parution des textes sur l'évaluation des CIO et l'inspection des personnels tarde et l'attente devient insupportable.

Le 29 septembre matin

5- Analyse du Conseil syndical : forte participation, pas de morosité, tension et colère parce que l'on n'avance pas et que la crainte est grande de se "faire promener" pour "calmer le jeu".

Le non-paiement des ICA en septembre va faire monter la température d'un cran, cela ressemble fort à de la provocation.

Nombreux sont les collègues qui sont venus dire qu'il fallait durcir l'action pour obliger à avancer concrètement.

6- Point du trésorier: montée en charge des adhésions.

7- Bulletin : ressources publicitaires possibles. Thème retenu pour deux articles: «les actes concrets d'inspection». Sollicitations auprès des responsables du terrain pour qu'ils adressent des propositions d'article au BN. Nécessité de faire apparaître, dans chaque numéro, des articles concernant chaque secteur. Tout adhèrent doit pouvoir se retrouver dans le bulletin.

8- Questions diverses : situation dans la Creuse, et les Bouches du Rhône. Colloque CSEE à Strasbourg les 16 et 17 novembre sur la formation professionnelle: M. Ribeyrol (Nancy) représentera le SI.EN.

Michel Marucelli

Nous venons d'apprendre la disparition soudaine, le 30-09-95 de

Jean-Claude POUZALGUES

IEN-Lettres-histoire de l'académie d'Aix-Marseille.

Agé de 48 ans, Jean-Claude était depuis de nombreuses années notre responsable syndical, d'abord au sein du SNIET puis du SI.EN dans cette académie. Ses anciens collègues de Lille et ceux d'Aix-Marseille garderont de Jean-Claude le souvenir d'un homme dynamique et chaleureux. Ils partagent leur peine avec son épouse et sa fille.

Notre métier

Les actes concrets de l'inspection

L'inspection recouvre encore de nos jours, paraît-il, bien des zones d'ombre... Les inspecteurs que nous sommes tiennent à lever toute ambiguïté sur l'exercice de leur métier. Il est apparu qu'un des moyens d'y parvenir, était probablement de rendre compte des divers actes concrets de l'inspection. Avec ce numéro, nous ouvrons une rubrique qui gagnera a être alimentée par les expériences du terrain, toutes spécialités confondues.

L'inspection individuelle et l'évaluation du système éducatif : de l'ambiguïté à l'ambivalence

Depuis quelques années on nous rappelle l'urgence qu'il y a à inspecter au moins 80 enseignants, voire 90, 100 par an. Certains collègues zélés vont jusqu'à 120.
Dans le même temps, l'inspection générale affiche un doute certain quant à l'efficacité des inspections individuelles dans l'évolution pédagogique des enseignants. Le cours magistral reste la plupart du temps le modèle dominant. Les rapports d'inspection ne permettraient pas de convaincre les enseignants de mettre en place les travaux de groupes nécessaires à l'adaptation et à la différenciation pédagogique. L'inspection générale a raison. Comment serions-nous efficaces alors que le système éducatif actuel produit, de manière ambivalente, du conformisme social, culturel et éducatif et proclame le droit et le devoir à l'innovation ?
Or, le rôle de l'inspecteur du premier degré est double : rassurer, calmer les inquiétudes et susciter du progrès, de la réflexion et de l'innovation. Un enseignant ne peut instruire que dans la sérénité : les savoirs fondamentaux relèvent d'une certaine permanence.
Secoués depuis 10 ans par une vague, parfois déferlante, de réformes et de discours politiques contradictoires sur l'ouverture nécessaire de l'école et sur la sacralisation des savoirs, les "instits" ont parfois l'impression d'avoir perdu les repères qui fondaient l'école de la République : cahiers bien tenus, savoirs préparés au jour près, niveau des élèves connus pour tous et de tous. Faut-il par ailleurs regretter l'époque des inspecteurs féodaux qui pouvaient d'un seul coup d'œil mesurer les progrès de chaque élève de cours préparatoire le 15 décembre et faire trembler leurs ouailles ?
Le rôle de l'inspection est bien plus, maintenant, de redéfinir avec les acteurs de l'école, ces acteurs qui ne sont plus ni des sujets ni des agents, les repères, c'est à dire de construire avec les enseignants les règles d'une loi connue de tous. Il s'agit là d'une tâche plus complexe que la simple vérification des cahiers des élèves. L'inspecteur, s'il veut être entendu, n'adoptera pas forcément les derniers discours à la mode, il devra plutôt négocier, expliquer, convaincre, jusque dans le respect des horaires réglementaires.
Quant à l'évaluation du système éducatif, elle ne ressortit pas à la seule inspection individuelle, du seul inspecteur dans sa circonscription pour évaluer, mais elle ressortit au collège d'inspecteurs qui peut mettre en place, sous la direction d'un inspecteur d'académie, un véritable tableau de bord départemental : taux de passage en SES, évaluation 6ème et CE2, cycles en 4 ans, implantation des BCD, utilisation de crédits AEI, etc....
Cette évaluation du système ne peut reposer sur les seuls rapports individuels d'inspection dont le destinataire reste double : l'inspecteur d'académie et l'enseignant, et dont le contenu reste souvent évasif afin de ne pas brusquer ni tyranniser.
L'inspection individuelle reste, certes, un moment privilégié de voir. Elle peut devenir un moyen nouveau de voir ensemble. L'écrit est souvent sacralisé : les paroles passent, les écrits restent. Mais cet écrit ne peut être que la relation d'un entretien ayant porté lui-même sur un ou deux objectifs. Il doit se situer dans cet équilibre entre le permanent et le mouvement. Il reste alors forcément et par nature ambigu et ambivalent comme l'est l'ensemble du système éducatif.
Évaluer l'efficacité de ce système sur des rapports qui renvoient à seulement quelques éléments de la réalité, c'est peut être alors évaluer l'illusion.
les rappels incantatoires au nombre des inspections individuelles ne peuvent plus suffire à mobiliser un corps d'inspecteurs si nécessaires au calme de l'institution et à la transparence des moyens.
Il est urgent, là aussi, de dépasser le cours magistral pour travailler ensemble sur des objectifs précis, eux mêmes évaluables, en se donnant du temps et en fixant modestement les résultats des élèves que l'on peut obtenir avec des moyens nécessaires et contrôlés.
À partir de là, l'inspection individuelle devient un élément d'un ensemble d'évaluations et non plus le seul lieu de l'évaluation.
On pourra se référer utilement à l'existence des projets d'école, à la réalisation objective de la mise en place des cycles et induire une évaluation des personnels en référence aux résultats rencontrés par les mêmes personnels.

LP Bouvet

Dans le département du Nord : à propos du groupe de travail pour un nouveau rapport d'inspection

Ainsi nous voilà invités à reprendre, avec les vieux démons de la normalisation et de l'homogénéisation, la réflexion sur le rapport d'inspection...

Certes, on peut se réjouir que ce chantier soit ouvert en conseil d'IEN et que le groupe de travail soit ouvert aux IEN "de base". Malgré cette satisfaction, il convient de s'interroger sur l'intérêt et l'efficacité de la démarche.

Il convient d'abord de savoir précisément qui est à l'origine de cette décision. L'IA ? L'IDA ? Des collègues qui auraient "fait remonter" leurs préoccupations ? Des enseignants ? Des responsables d'organisations représentatives ? La réponse est primordiale car elle peut permettre de situer l'importance de la tâche et d'avoir un aperçu de la motivation du décideur.

Il est ensuite indispensable d'obtenir une formulation claire des problèmes (ou de les formuler nous-mêmes). On ne peut résoudre des problèmes que l'on ne connaît pas.
Sont-ils de l'ordre de la nostalgie ? ("Avant, on remplissait scrupuleusement toutes les rubriques, maintenant, il y en a qui ne mettent même plus le nombre d'élèves présents dans la classe.").
Sont-ils de l'ordre de l'efficacité du système ? ("Il y en a qui ne regardent même plus les cahiers" veut dire que regarder les cahiers est un des éléments essentiels et incontournables de l'acte d'inspection... Peut-être... Mais cela dépend de ce que l'on veut faire de l'inspection...).
Sont-ils de l'ordre du traitement administratif des rapports ?
Sont-ils de l'ordre de la surcharge de travail des inspecteurs ou/et de notre collègue IDA qui a la délégation de l'IA pour les viser ?
Sont-ils de l'ordre de l'opinion sur la qualité de l'acte d'inspection ? Opinion de qui ? Quels sont les critères de la qualité ?

o-O-o

La simple formulation de ces questions met en évidence que le problème n'est pas nécessairement là où on a semblé vouloir le placer... Élaborer une nouvelle trame de rapport peut probablement simplifier notre tâche, peut sans doute résoudre partiellement telle ou telle des questions posées, mais les problèmes fondamentaux, pour les responsables du système éducatif que nous sommes, se situent, doivent se situer, à un autre niveau. **La forme d'un rapport ne peut être dissociée du fond**. La réflexion, si elle s'engage, ne peut faire l'impasse sur la fonction du rapport par rapport à nos missions de contrôle, d'impulsion et de régulation, d'évaluation (l'évaluation étant évidemment bien distincte du contrôle).

o-O-o

Les vraies questions, dans une vision prospective **(et corporative)** à long terme, c'est-à-dire pas seulement utilitariste à court terme, sont bien liées à notre fonctionnement et dans l'évolution du système éducatif.

À quoi sert un rapport d'inspection dans le domaine de la transformation du système éducatif ? Le rapport lui-même est-il utile à l'individu concerné, à l'équipe dans laquelle il exerce, au système ? Peut-il vraiment être un outil de transformation des comportements des individus et des équipes ? À quelles conditions ? L'est-il généralement aujourd'hui ? S'inscrit-il dans la durée (rapport entre les rapports successifs ? Réinvestissement de la formation continue ?) et dans le contexte (mentionne-t-il la participation au travail de l'équipe ? La prise en compte de l'amont dans la pratique pédagogique ?). Peut-il être un outil, au-delà de l'acte d'inspection proprement dit, pour la mise en œuvre des nouvelles politiques (Nouvelle Politique pour l'École, Nouveau Contrat pour l'École, Nouveaux Programmes…) ?

À quoi sert le rapport dans l'ensemble du dispositif d'évaluation ? Permet-il de faire des synthèses, des bilans, des observations plus macroscopiques de la mise en œuvre d'actions ou de politiques ? Comment peut-il être situé par rapport aux évaluations de la DEP, aux rapports de l'Inspection Générale, aux audits ?

Si l'on s'efforce de répondre à toutes ces questions, ne risque-t-on pas de découvrir que le concept même de rapport-type, de plan-type ne convient pas et qu'il faudrait différents types de rapport pour différentes fonctions de l'inspection, que le rapport-type ancestral, même aménagé et dépoussiéré, ne convient que pour un contrôle de l'égalité, de conformité ou de conformisme, qui n'a rien à voir avec de l'évaluation et de la régulation ? (*) . **Un même rapport qui prétendrait servir à tout ne servirait à rien…**

o-O-o

La création de ce groupe de travail pose donc des problèmes considérables qui mettent en jeu l'existence, l'efficacité et l'intérêt de notre profession. S'il s'agit d'un groupe de travail, comme nous en avons connus, dont les conclusions feront l'objet d'une plaquette à classer sans suite, cela n'est pas très grave. S'il s'agit d'un projet volontariste, inspiré par une volonté de progrès pour l'ensemble du système, il faut que nous y prenions toute notre place et, peut-être, que nous prenions la peine d'avoir une réflexion syndicale préalable ou parallèle, au moins pour **définir ou rappeler quelques principes.**

Pierre Frackowiak

(*) Les méchantes langues ajouteraient : "ne risque-t-on pas de découvrir que le rapport actuel, pourtant dépoussiéré il y a quelques années, ne sert qu'à justifier une notation qui n'en est pas vraiment une…? Donc…"

Un IEN-IO dans l'expectative

Chacun son métier

Quelles sont les missions des IEN ?
"Ils participent à l'animation pédagogique (…)
Ils assurent des missions d'expertise (…)
Ils participent au recrutement des personnels (…)
Ils évaluent (…) " (article 2 du décret statutaire)
Mais en tout premier lieu :
" Ils inspectent, selon les spécialités qui sont les leurs, les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (…)
"Ils procèdent notamment à l'observation directe des actes pédagogiques" (même décret, signé par le Premier ministre en 1990).

Tous les inspecteurs sont donc égaux. Pourtant, certains sont moins égaux que les autres, différents, en cela, des cochons de la Ferme des animaux d'Orwell, qui se voulaient, eux, plus égaux que les autres bêtes.

Il y a, en effet, des inspecteurs qui n'inspectent pas, provoquant la jalousie et le courroux de leurs confrères qui doivent remettre leurs 80 rapports annuels, sous peine d'attente dans la file d'avancement à la hors-classe.

Ces petits veinards seraient-ils dispensés d'inspection par le ministre ? De fait, on est à la recherche de la circulaire qui leur permettrait d'inspecter les personnels qu'ils ont en charge. Elle fut annoncée naguère, mais elle a disparu pour cause d'élections et depuis on ne la retrouve plus.

Pourtant, à l'intention de ces inspecteurs, on a organisé l'an dernier un très beau stage, en forme de croisade sans croix dans une forêt profonde, pour leur rappeler comment inspecter. En effet, ils avaient oublié, les pauvres : cela fait plus de trois ans qu'ils n'inspectent plus les stagiaires.

On leur a bien expliqué et, tels les soldats perdus de Xénophon dans l'Anabase, ils ont crié, face à l'Océan sans limites, non pas "Thalassa ! Thalassa !", mais "L'inspection ! L'inspection !" (voir dans un récent numéro : "Ma dernière croisade à Lacanau")

On leur a dit qu'on allait incessamment les autoriser à faire leur métier, et qu'ils pourraient même le faire à plusieurs, pour que ce soit plus motivant, plus enrichissant, plus efficace.

Depuis, ils attendent.

Ne croyez pas qu'ils restent les bras croisés à ne rien faire. À vrai dire, l'année dernière, ils se demandaient même comment ils allaient trouver le temps… Mais tout de même, leur disait-on, il fallait bien qu'ils inspectassent, puisqu'ils étaient inspecteurs !

Il est toujours fâcheux pour un médecin, de ne pas soigner, pour un ingénieur, de ne pas s'ingénier, pour un pilote, de ne pas piloter, et pour un ministre, de ne pas administrer !

Bernard Lespes

COLLECTIONS INFORMATIQUES

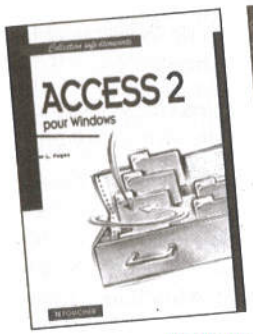

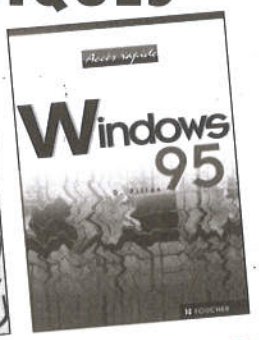

INFO DÉCOUVERTE
Une découverte et un apprentissage actif des principales fonctionnalités des logiciels professionnels

INFO ENTRAÎNEMENT
Un entraînement à partir des fonctionnalités de base d'un logiciel professionnel

INFO MÉMO
Les «aide mémoire» de référence pour le cours ou pendant l'examen

ACCÈS RAPIDE
Une autoformation rapide et efficace au logiciel

Pour en savoir plus, demandez notre catalogue Informatique

Nom ..... Prénom .....
Adresse .....
Code postal ..... Ville .....

PS095

Coupon-réponse à retourner à l'adresse suivante:
Éditions FOUCHER 31 rue de Fleurus 75278 Paris cedex 06

FOUCHER

Enseignement technique

L'inspection des certifiés

Ils sont de plus en plus nombreux à être nommés en lycée professionnel et ceci dans toutes les disciplines. En enseignement général, les certifiés doivent assurer la bivalence lettres-histoire-géographie pour les certifiés de lettres ou d'histoire-géographie, mathématiques-sciences-physiques pour les certifiés de mathématiques ou de sciences physiques. Les problèmes qui se posent concernent l'enseignement de la seconde valence puisque ces certifiés n'ont pas reçu la formation adéquate. En enseignement professionnel les PLP2 doivent 23 heures hebdomadaires, les certifiés 18. Il y a un problème d'une autre nature : soit une obligation de 5 HS pour les certifiés, donc la nécessité pour les LP de puiser dans leur quota horaire, soit le maintien à 18 heures et une différence de traitement entre collègues.

La gestion du recrutement des certifiés est déplorable, nous n'en sommes pas responsables mais nous devons garantir la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Se pose, dans certaines académies ,le problème du suivi pédagogique et administratif de ces jeunes certifiés.

Rappelons les textes :

L'article 2 du statut des IEN et des IPR-IA

"Ils évaluent (Les IEN et les IPR-IA) dans l'exercice de leur compétence pédagogique le travail individuel et le travail en équipe des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des écoles, des collèges et des lycées et concourent à l'évaluation de l'enseignement des disciplines, des unités d'enseignement, des procédures et des résultats de la politique éducative. Ils procèdent, notamment, à l'observation directe des actes pédagogiques.

Ils inspectent selon les spécialités qui sont les leurs, les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des écoles, des collèges et des lycées et s'assurent du respect des objectifs et des programmes nationaux de formation, dans le cadre des cycles d'enseignement ..."

De par notre statut nous avons donc vocation à inspecter les certifiés dès lors qu'ils sont nommés sur des disciplines et en lycée professionnel.

Le statut des certifiés (décret n° 72-581) indique que *"la note de 0 à 60 est arrêtée par les membres des corps d'inspection chargés de l'évaluation pédagogique des enseignants de la discipline..."*

Il n'est pas indiqué dans ce statut que ce sont les IPR qui inspectent les certifiés !

Les IPR-IA n'ont pas vocation à intervenir en LP : certains recteurs préconisent donc l'inspection conjointe d'un IEN et d'un IPR-IA. Compte tenu de la charge de travail des uns et des autres, du manque de transparence des "VS" lorsqu'il s'agit de bivalence, il paraît bien difficile, voire parfois impossible, de mobiliser en même temps deux personnes.

Le SI.EN préconise donc, et l'inspection générale par son Doyen Laforest reconnaissait la justesse de notre analyse, que l'inspection des certifiés soit du fait des IEN.

Un exemple à Lille : le recteur et l'inspecteur général correspondant de l'académie ont spécifié de suivre et d'inspecter les certifiés, les notes étant proposées aux collèges disciplinaires pour harmonisation.

Une grille nationale de notation est parue dans le BOEN n° 8 du 21-02-91 (NS 91-033)

Éch	Note min	Note max	Moy.
1,2, 3, 4	32	47	39,5
5	33	48	40,5
6	34	49	41,5
7	35	50	42,5
8	36	51	43,5
9	38	53	45,5
10	40	55	47,5
11	42	59	49,5

Une note de service (NS 94-185) du 17-06-94 donne des précisions sur l'harmonisation de la notation pédagogique des professeurs certifiés.

Renée Hasiak

Témoignage personnel sur "la condition d'inspecteur..."

Dans le Haut Rhin nous sommes une équipe soudée, qui tente de produire des textes et des documents autour d'un projet départemental. Notre grosse difficulté est d'échapper à la main mise du rectorat. Je suis le facilitateur et celle qui trouve les sous. Nous avons des pratiques très collégiales sur le bilinguisme, l'enfance inadaptée, la lecture et les BCD, le comportement en inspection. Nous échangeons les notes de service, nous intervenons dans d'autres circonscriptions.

Les conditions de travail se sont dégradées par rapport au secteur privé. Nous sommes devenus des minables, dans des bureaux à peine décents parfois, sauf lorsque nous sommes les otages de municipalités généreuses. Mais cela se paye cher.

Les contenus du métier ont été parasités par l'émergence des technocrates et la volonté de paralysie du système par certains syndicats. A force de multiplier les réunions inutiles on peut faire la preuve que notre présence sur le terrain ne manque à personne.

La démission des familles et la volonté des différents ministères de justifier leur existence partout nous oblige à promouvoir des actions qui réduisent de manière dramatique le temps de travail scolaire.

Les Inspecteurs d'Académie ont hélas perdu toute autorité pédagogique. Ils sont de plus en plus dépendants de recteurs politiques, totalement ignorants des réalités du terrain, mais se comportant en autorités officielles désagréables et paralysantes.

Les relations avec qui que ce soit dépendent d'une éthique personnelle. Ne pas se prendre au sérieux force plus l'attention que l'autoritarisme de ceux qui se croient investis d'un pouvoir. Si l'on se fait un devoir d'être systématiquement courtois, transparent et respectueux de l'autre, on échappe au sempiternel problème de la communication. Les instituteurs sont moins serviles, et c'est tant mieux. Il reste que les inspecteurs même jeunes sont capables d'attitudes indignes parce que leur petit pouvoir les enivre.

Je constate la disparition dramatique d'une pensée nationale pour l'école publique. L'inspection générale a disparu. Les grandes voix qui nous inspiraient se sont tues. Le Ministère passe son temps à se gérer lui-même. Nous savons que les administrateurs qui y sévissent appellent les enseignants "les soutiers". Nous nous sentons seuls, seuls, seuls. Nous cultivons le mépris national envers la nomenklatura parisienne qui ne veut pas savoir que nous ne pouvons plus téléphoner, rouler ou taper à la machine parce qu'il n'y a plus de rubans. Quand le siège de nos secrétaires s'effondre, nous savons que d'autres peuvent s'offrir des radiotéléphones inutiles. Voila notre triste réalité. Elle n'est pas méprisable. Elle présage la mort dans l'indifférence générale de l'Ecole de la République gérée par des incompétents aveugles dont le seul souci c'est de conserver leur bureau ou de jouer des tours aux concurrents.

Voilà les changements que je remarque, on n'y croit plus.

Heureusement et miraculeusement le terrain fonctionne encore, malgré le ministère. La vie en province reste normale et échappe encore à la folie collective de ceux qui se croient le sel de la terre parce qu'ils sont sortis de l'ENA.

Lise Becker
IEN-adjoint - Colmar (1994)

A chacun sa rentrée

Après avoir été accueillis du 10 au 13 juillet au Lycée de Levallois, les IEN et les IPR-IA stagiaires ont entamé leur formation d'abord en académie et, depuis le 25 septembre, à l'École Supérieure des Personnels d'Encadrement du Ministère de l'Éducation Nationale (ESPEMEN).

Cette promotion 95-96 est composée de 57 IPR-IA et de 91 IEN. Le SI.EN a participé le 10 juillet à leur accueil et a pu de nouveau les rencontrer le 26 septembre à l'ESPEMEN.

Ces deux premières rencontres permettent de constater que les difficultés rencontrées par les stagiaires - difficultés financières entre autres - restent identiques au fil des promotions, même si certaines améliorations ont pu être obtenues grâce à nos nombreuses interventions et à la détermination des stagiaires. Cependant nous ne pouvons tolérer que la situation indemnitaire ne soit pas encore définitivement réglée à ce jour.

Grâce à l'action des IEN, le SI.EN a obtenu l'ouverture de discussions avec le Ministère et il semblerait que le régime indemnitaire doive évoluer de façon favorable ; en effet, le principe d'une IFTS[1] d'environ 15 000 F semble être acquis et une prise en compte des changements d'échelon intervenus lors du stage est mise à l'étude. Nous attendons les prochaines réunions en espérant obtenir des réponses précises en matière de modalités d'application.

En ce qui concerne la délocalisation de l'École à Poitiers, elle n'interviendrait qu'à la rentrée 1997.

Le SI.EN reste à l'écoute des stagiaires et leur souhaite une année fructueuse.

Marie-Paule Collet

[1] IFTS : Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires.

Ils ont pris leur retraite

Premier degré

Amestoy Robert (Bordeaux - Pyrénées-Atlant. - Bayonne II)
Bastoul Denise (Toulouse - Hte-Garonne - Toulouse V)
Bathélémy Marc (Rennes - Finistère - Quimper V-AIS)
Baudillon Simone (Nice - Var - Toulon-Est)
Bellard Dominique (Rennes - Côtes d'Armor - St Brieuc II)
Billy Michel (Amiens - Aisne - Laon AIS))
Bize Jean-Marie (Besançon - Hte Saône - Vesoul-Sud)
Boudias Roger (Grenoble - Isère - Voiron II AIS)
Caillot Jacques (Nancy-Metz - Vosges - Épinal-Adj IA)
Cella Jean (Paris - 17è circ. + IUFM)
Cerna Roger (Toulouse - Hte-Garonne - Auch I)
Charmettant Jacques (Lyon - Rhône - Lyon IV)
Desbrosses Michel (Clermont-Ferrand - Allier - Moulins I)
Di Carlo Adrien (Lyon - Ain - Jassans-Riottier)
Durand Alain (Lyon - Rhône - Lyon VII)
Durand Colette (Paris - 16è circ.)
Escaïch Marc (Nice - Alpes-Maritimes - Menton)
Flageat Claude (Versailles - Essonne - Orsay)
Fournier Gérard (Créteil - Seine-et-Marne - Chelles)
Fravega Michèle (Paris - 2è circ. + CEFISEM)
Galimidi Jeanine (Amiens - Somme - Amiens II)
Garnier Jean-Marc (Grenoble - Drôme - Bourg-les-Valence)
Garzon Monique (Montpellier - Pyrénées-Orient. - Prades)
George René (Détaché - Guinée)
Gleizer Betty (Lille - Nord - Lille-Centre)
Hacquard Jean-Marie (Nancy-Metz - Vosges - Vittel)
Heautot Gilbert (Rennes - Morbihan - Vannes I)
Huneau Georges (Grenoble - Savoie - Aix-les-Bains)
Jarris Michel (Dijon - Saône-et-Loire - Chalon/Saône)
Jung-Schweitzer Odette (Nancy-Metz - Moselle -Metz II)
Lavielle Michel (Bordeaux - Gironde - Langon)
Lejeune Jean-Pierre (Lille - Nord - Valenciennes-Anzin -Adj IA)
Macé Marie-Thérèse (Versailles - Essonne - Evry II)
Mien André (Besançon - Jura - Lons-le- Saunier IV)
Nouzille Bernard (Orléans-Tours - Indre-et-Loire - Loches)
Ourman Henri (Paris - 29è circ.)
Poitevin Jackie (Orléans-Tours - Indre-et-Loire - Joué-les-Tours)
Ponsot Francine (Montpellier - Pyrénées-Orient. - Perpignan-Sud)
Potel Maurice (Strasbourg - Colmar II)
Rouyer Claude (Rouen - Seine-Maritime - Rouen III)
Sanchez Jean-Claude (Grenoble - Isère - Bourgoin -Jallieu II)
Saux Pierre (Orléans-Tours - Cher - Bourges-Nord)
Simon Gisèle (Amiens - Oise - Compiègne)
Thomas Pierre (Nantes - Maine-et-Loire - Angers IX)
Tisseyre Marie-Jeanne (Paris - 10è circ.)
Toussait Jacques (Besançon - Jura - Dole)
Vacher Jacques (Lyon - Rhône - Lyon-Adj IA)
Venon France (Versailles - Essonne - Étampes I)
Verdu Hervé (Rennes - Côtes-d'Armor - Paimpol)
Vogel Claude (Bordeaux - Gironde - Arcachon)

Enseignement technique

Aubry Jean (Orléans-Tours - Enseignements scientifiques)
Aupic Robert (Dijon - STI)
Berneron Jean (Orléans-Tours - Lettres-espagnol)
Beveraggi Marie-Louise (Corse - FC/SBSSA)
Bigot Christiane (Nancy-Metz - SBSSA)
Bizien Jean-Pierre (Rennes- STI)
Cristoffeul Guy (Toulouse- Lettres-histoire)
De Cooman Gérard (Bordeaux - Lettres-histoire)
Descormiers Michel (Rennes - STI)
Gourlaen Marcel (Rennes- STI)
Helliet Monique (Aix-Marseille -Apprent.)
Kwasnewski Robert (Bordeaux - STI)
Labertrande Jean-Joseph (Lyon - Enseignements scientifiques)
Le Talludec Marcel (Rennes - Enseignements scientifiques)
Leygnat-Pontais (Poitiers - Apprentissage)
Marchand Émile (Reims - STI)
Meynet Pierre (Lyon - Lettres-histoire)
Montdidier Christiane (Aix-Marseille - STI)
Prévot Jean (Versailles - Apprentissage)
Reilleux Jean (Lyon - Administratif et financier)
Reveret Guy (Clermont-Ferrand- STI)
Vachias Paul (Clermont-Ferrand - STI)

Information et orientation

Cammilleri Gilbert (Versailles)

Pensions et retraites : pour y voir plus clair

La conception française : une fonction publique de carrière

La conception française est celle d'une "fonction publique de carrière". On entre dans la fonction publique pour y exercer jusqu'à la retraite. Dans son rapport de 1991 sur "l'évolution des catégories", le ministre de la fonction publique notait qu'une "carrière réussie s'exerce au moins sur deux grades, voire sur deux corps". D'où, à la fois des obligations, devoirs et garanties particulières, des contraintes de recrutement et... l'existence d'un code des pensions spécifique.

Les éléments essentiels du code des pensions

1 - L'article L1 et sa logique

L'esprit de la loi de 1964 portant code des pensions civiles et militaires est tout entier contenu dans l'article L1 : "La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions.

Le montant de la pension, qui tient compte du niveau, de la durée et de la nature des services accomplis, garantit en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction"

La fin du paragraphe est importante, car elle met en évidence la conception même de la pension civile. Il s'agit d'une rémunération des services accomplis pendant la carrière. C'est donc un traitement continué résultant de l'activité : on est loin d'une logique "d'assurance-vieillesse" et d'une notion de "caisse".

2 - La péréquation (article L15)

L'acquis essentiel du code des pensions de 1948 réside dans la qualité du premier alinéa de ce qui est l'actuel article L15 : "Les émoluments de base (NDLR auxquels s'appliquent les taux de la pension) sont constitués par les derniers émoluments soumis à retenue afférents à l'indice correspondant à l'emploi, grade, classe et échelon effectivement détenus depuis six mois au moins par le fonctionnaire ou militaire au moment de la cessation des services valables pour la retraite ou, dans le cas contraire, sauf s'il y a eu rétrogradation par mesure disciplinaire, par les émoluments soumis à retenue afférents à l' emploi, grade, classe et échelon antérieurement occupés d'une manière effective."

Ainsi donc, le montant de la pension est directement indexé sur le traitement d'activité : c'est la péréquation voulue par les militants de la FEN et de la FGR. Les modalités de calcul remontent également au code de 1948. Lorsque l'indice d'un corps a augmenté, les retraités classés au même échelon de ce corps en bénéficient. Cette péréquation, depuis, n'a jamais été remise en cause.

3 - L'assimilation (article L16)

Il ne faut pas confondre la péréquation (article L15) avec l'assimilation (article L16) : "En cas de réforme statutaire, l'indice de traitement mentionné à l'article L15 sera fixé conformément à un tableau d'assimilation annexé au décret déterminant les modalités de cette réforme". Cette assimilation implique donc une réforme statutaire appliquée à tous les actifs du corps ou de l'emploi et l'existence d'un tableau dans le décret.

Retraites : le contexte

1 - Les retraites en France

C'est en 1929 qu'apparaît dans la loi la notion de caisse de retraite. Cela restait un acte volontaire : une différence de plus avec la fonction publique. La généralisation des retraites et l'affiliation obligatoire remontent à la création de la Sécurité sociale (4-10-1945). Pour un salarié, la pension de retraite de la sécurité sociale n'est pas le seul revenu de remplacement. Il faut ajouter les retraites complémentaires.

2 - Un enjeu économique et financier : les fonds de pensions

Un fonds de pension est un outil de capitalisation fonctionnant généralement au niveau d'une entreprise ou d'une branche. Il permet à l'entreprise ou à la branche de bénéficier d'un financement à long terme. Si le débat sur les fonds de pension n'est pas encore arrivé à son terme dans notre pays, il va se poser très rapidement et nécessitera une réflexion approfondie, y compris pour les fonctionnaires de l'État dont les diverses primes ou indemnités ne sont pas intégrées dans le calcul des pensions.

3 - Solidarité : des rappels indispensables

L'équilibre financier des différents régimes de base de retraite pose problème : les évolutions démographiques, les transformations structurelles ou la suppression d'activités dans certains secteurs relevant d'un régime particulier (mines, SNCF...) impliquent des compensations entre régimes. Les régimes spéciaux (fonctionnaires, EDF-GDF, RATP...) participent à la compensation, bien que n'ayant pas d'équilibre de Caisse à réaliser.

Réforme des retraites et menaces sur le code

Pendant l'été 1993, le gouvernement, à l'initiative du ministre des affaires sociales, a pris des mesures concernant le régime général d'assurance-vieillesse dans le but de retrouver l'équilibre des comptes. Ces mesures s'appliquent progressivement à partir du 1er janvier 1994. Elles visent les paramètres qui déterminent le montant des pensions du régime général de sécurité sociale (assurance-vieillesse) :

- calcul sur un salaire moyen dont la base de référence passe de 10 à 25 ans ;
- allongement du nombre de trimestres permettant d'obtenir le plafond (de 150 à 160 trimestres) ;
- indexation du salaire moyen et des pensions sur l'évolution des prix (et non plus sur l'évolution des salaires).

1 - La focalisation sur les 40 annuités...

Régime général et Code des pensions avaient en commun une prise en compte maximale de la durée d'activité. Les 150 trimestres correspondaient aux 37 années et demie du Code des pensions. La crainte majeure chez les fonctionnaires fut alors la menace d'un allongement symétrique de la durée permettant d'obtenir le taux maximum au titre de l'ancienneté générale des services. Or le Code des pensions civiles et militaires pourrait être menacé beaucoup plus profondément si l'on touchait à d'autres dispositions-clés qui en font toute la spécificité.

2 - ... ne doit pas masquer l'importance de l'article L15,...

La péréquation, telle qu'elle est définie par l'article L15 du code, en constitue la clé de voûte depuis 1948. Modifier cet article pourrait par exemple conduire à "geler" la pension sur la base de l'indice effectivement détenu. Une évolution ultérieure du corps d'origine ne bénéficierait plus aux retraités.

3 - ...celle de l'article L16,...

Depuis plusieurs années, en raison des évolutions diverses, de nouveaux corps, classes ou emplois se constituent, écartant de fait les retraités qui exerçaient des fonctions voisines ou semblables des bénéfices d'une revalorisation (absence d'assimilation). L'assimilation reste donc une perspective qui pourrait parfaitement être remise en cause et perdrait même tout son sens en cas d'altération fondamentale de l'article L15. En effet comment "assimiler" des retraités qui n'auraient plus de lien avec les actifs de leur corps d'origine ? Au-delà des questions relatives à la durée des services et au calcul des annuités qui sont très importantes, il n'en reste pas moins que l'articulation dernier traitement d'activité/montant de la pension est un enjeu capital pour les fonctionnaires actifs et retraités.

4 - ... celle de la réversion...

La réversion, dans le régime général, s'apparente à une mesure sociale. Dans le code des pensions, elle découle de la philosophie de l'article L1 du Code et du rôle de l'État vis à vis des ayants cause des agents qui ont servi la puissance publique.

5 - ... ni celle de la pension et de la rente viagère d'invalidité.

Le Code détermine deux types de pension : la pension d'ancienneté (la "retraite" classique) ; pension d'invalidité imputable ou non au service. Dans le cas d'imputabilité au service, la pension d'invalidité s'accompagne de la rente viagère d'invalidité. Les dispositions propres au Code des pensions font que cette situation - si douloureuse soit-elle - ne s'accompagne pas de difficultés financières insurmontables : élévation à la moitié du traitement si l'invalidité est importante ; minimum de pension ; remboursement intégral des frais médicaux et pharmaceutiques liés à l'invalidité. Là encore, il faut nous référer à l'article L1 et au concept de "traitement continué" pour apprécier l'avantage qu'apporte le Code des pensions civiles et militaires.

Extrait de l'encart publié dans le n° 39 du 9 avril 1994 de l'Enseignement public"